

COMMUNE DE FERNEY-VOLTAIRE

Département de l'Ain

Arrondissement de Gex

Nombre de Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 24

DELIBERATION N° 50/2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 11 mai 2021, 19h00

Sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, PHILIPPS Pierre-Marie, BROUTIN Fleur, ALLIOD Christian, RADJABALY Naïma, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, CAMPAGNE Laurence, MITIS Catherine, CARR-SARDI Nadia, GRATTAROLY Stéphane, CHARVE Jean-Druon, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, de BENGY Loïde, MAILLOT Mylène, BEN MBAREK Ahmed, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

Pouvoirs :

Mme MOUNY Valérie	à	M. GRATTAROLY Stéphane
Mme HARS Chantal	à	Mme MERIAUX Laurence
M. VINE-SPINELLI Rémi	à	M. RAPHOZ Daniel
Mme MAILLOT Mylène	à	M. PHILIPPS Pierre-Marie
M. LY Chun-Jy	à	Mme BROUTIN Fleur

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane

Objet Mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour des monuments historiques.

Considérant la demande de l'architecte des Bâtiments de France d'engager une procédure de modification de la servitude de protection des monuments historiques suivant la nouvelle réglementation (loi LCAP relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) parue en juillet 2016.

Considérant ce nouveau périmètre, une fois arrêté par le préfet à l'issue d'une enquête publique (enquête particulière) a vocation à :

- donner de la lisibilité au périmètre de protection, recentré sur les enjeux majeurs et localisé sur les abords bâtis et paysagers directs ;
- induire un avis conforme (ou nécessité d'« accord ») s'imposant à l'autorité compétente en matière d'urbanisme, pour une meilleure cohérence au sein des abords, excluant la condition de visibilité jusqu'alors en vigueur ;
- réduire le nombre de dossiers d'autorisation du droit des sols (ADS) envoyés pour consultation à l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Ain, visant un conseil et un contrôle plus efficaces.

Vu le plan annexé délimitant le périmètre des abords (PDA) autour du Château de Voltaire, de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, de la maison Meylan au 33 rue de Genève, des deux vasques de la fontaine située rue de Meyrin et de la maison au 7 rue de Meyrin,

Considérant l'avis de la commission Urbanisme, Environnement et Informatique du 08 février 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

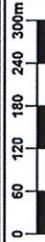
- **APPROUVE** la proposition de mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour des monuments historiques (suivant la carte légendée présentant ce nouveau périmètre) afin de pouvoir engager la procédure d'enquête publique,

- **AUTORISE** le Maire, ou l'un de ses adjoints, de signer tout document s'y rapportant.

NORD



Echelle : 1/6000



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE

FERNEY-VOLTAIRE

**EDIFICES PROTEGES
AU TITRE DES
MONUMENTS HISTORIQUES**

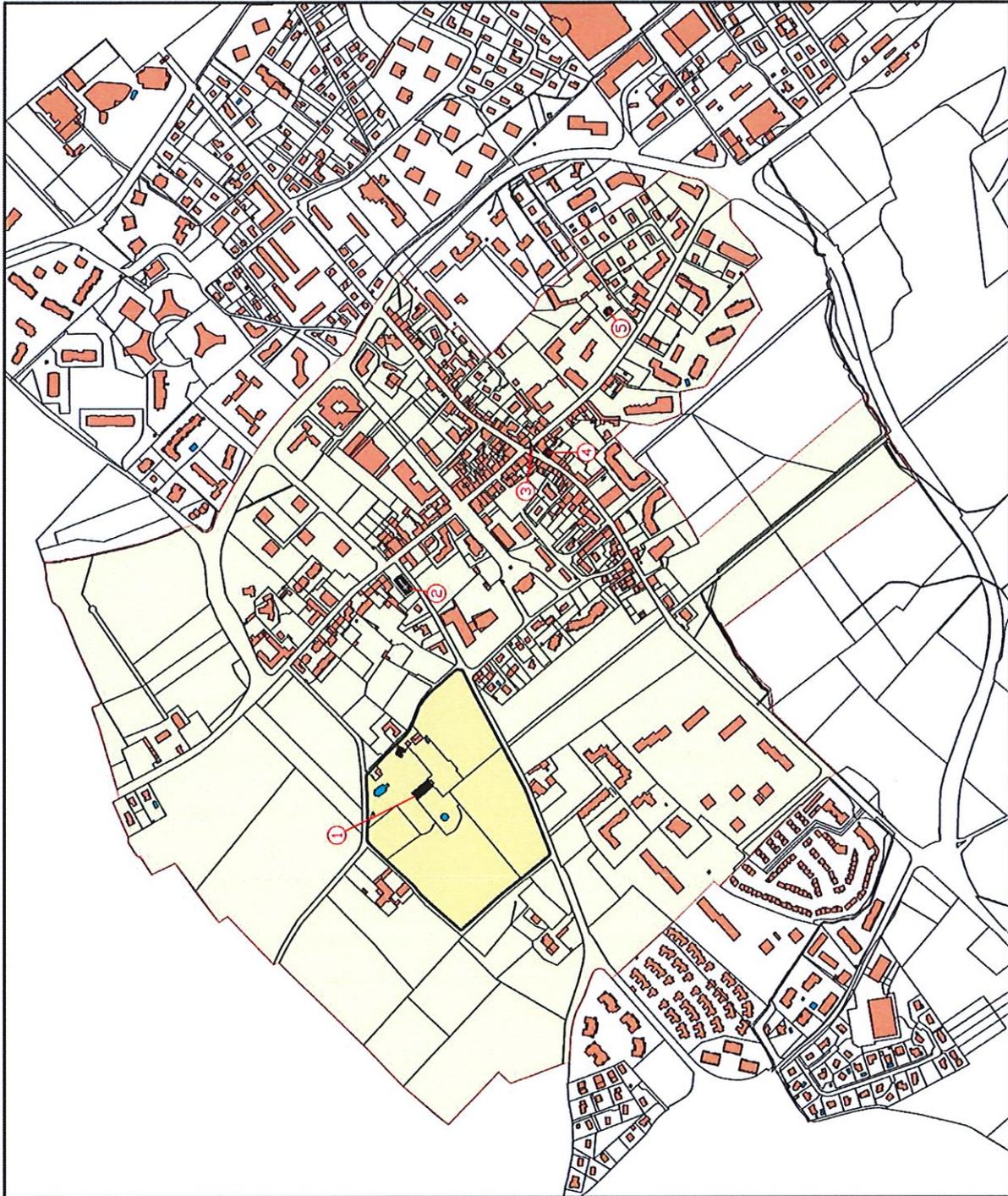
- ① Château de Voltaire.
*Maison du maître, chapelle isolée,
allée d'acacias plantée d'arbres, parc (et
qu'il est délimité par les anciens murs,
classés le 13 décembre 1958*
- ② Eglise Notre-Dame de l'Assomption,
classée en totalité le 26 avril 1988
- ③ Deux vasques de la fontaine située
rue de Meyrin à Ferney, inscrites le 19
avril 1988
- ④ Maison de Loes, 7 rue de Meyrin,
façade sur rue et toiture, inscrites le 7
juin 1988
- ⑤ Maison Meylan, 33 rue de Genève,
inscrite le 17 décembre 1985

**PERIMETRE DÉLIMITÉ
DES ABORDS**

— Périmètre délimité restreint
Aire : 116,36 hectares

**UNITÉ DÉPARTEMENTALE
DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE
DE L'AIN**

Date d'édition du document
Août 2018



Votes pour : 22
Votes contre : 4
Abstention : 4

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal régulièrement convoqué le 4 mai 2021.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 26 mai 2021 et de l'affichage le 26 mai
2021.*

Affichage de la convocation le 4 mai 2021.

Le Maire,
RAPHOZ Daniel





Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de GEX

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-05-26(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: Commune de Ferney Voltaire

N° de SIREN: 210101606

Numéro Acte de la collectivité locale: Del2021050

Objet acte: Délibération n°50/2021 relative à la mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA) autour des monuments historiques.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 2.1-Documents d urbanisme

Identifiant Acte: 001-210101606-20210511-Del2021050-DE
